



## BARÈME DES COMMISSIONS T.T.C

### Sur le prix de vente net vendeur

→ < à 50.000€	:	5.000€ TTC Forfaitaire
→ De 50.001€ à 99 999€	:	10% TTC
→ À partir de 100.000€	:	8% TTC

Ces taux sont le maximum de pourcentage à appliquer et s'entendent TVA comprise au taux de 20%.

À la charge de l'acquéreur, sauf mention contraire portée au mandat.

Ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente.